

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/20/0177/R22.1 du 9 décembre 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/20/0177 concernant la réfection du cours d'eau canalisé « Bréisbich » à Clervaux au nom et pour compte de l'Administration Communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 9 janvier 2023

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

